

# Les règles du jeu

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 954: **Numéro spécial**

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011065>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Restaurer le droit d'asile

La politique suisse de l'asile est en voie de pourrissement rapide. L'accroissement récent du nombre des requérants met à rude épreuve la procédure légale et l'accumulation des dossiers en suspens crée des situations humainement inacceptables. Déjà des voix s'élèvent pour exiger du Conseil fédéral qu'il suspende l'application de la loi. L'irritation face à l'engorgement administratif et la peur que suscite l'augmentation des requêtes ne peuvent, à terme, que mettre en péril le droit d'asile.

Face à cette situation, le Conseil fédéral se complait dans un silence incompréhensible. Certes il a mis en discussion des propositions pour les années 90 élaborées par l'administration, mais qui ne portent pas sur le court terme. Or la politique d'asile exige des réponses immédiates et plus substantielles que la seule création de postes supplémentaires auprès du délégué aux réfugiés.

Face à cette défaillance fédérale, le gouvernement genevois monte au front (cf. DP 953): fort de son expérience sur le terrain, il propose une analyse serrée de la situation actuelle et des mesures originales qu'il estime à même de restaurer le droit d'asile. Le projet genevois tranche avec la crispation et la timidité qui semblent prévaloir aujourd'hui en Suisse. A ce titre aussi, il mérite une large diffusion. C'est pour y contribuer que nous consacrons l'entier de ce numéro spécial aux extraits les plus significatifs de ce rapport.

*Domaine public*

J.A. 1000 Lausanne 1 8 juin 1989  
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

### Les règles du jeu

Le document dont nous publions de larges extraits aux pages suivantes est en fait un rapport du Conseil d'Etat genevois au Grand Conseil sur cinq motions, interpellations et pétition ayant pour thème la politique d'asile. L'original occupe 34 pages dactylographiées. La version que nous vous proposons reste fidèle au texte original, mises à part quelques adaptations mineures, effectuées pour maintenir la lisibilité du document malgré les coupures.

Les titres et sous-titres, par contre, sont généralement de la rédaction. Nous avons décidé, enfin, de ne pas marquer

les passages coupés par les habituels (...), cela pour éviter de surcharger le texte et pour ne pas tomber dans l'arbitraire d'un signe identique marquant une coupure de quelques mots ou de paragraphes entiers.

Précisons encore qu'il est possible d'obtenir un exemplaire du rapport complet au Département de justice et police du canton de Genève, téléphone: 022 27 20 05. D'autres exemplaires de ce numéro spécial peuvent être commandés à la rédaction: case postale 2612, 1002 Lausanne; téléphone: 021 312 69 10.